



Dispositif Enerterre : auto-réhabilitation partagée au profit de personnes en situation de précarité énergétique

- Bâtiment
- Précarité énergétique
- Collectivités

Organisme

- Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
- Nombre salariés : 25

Partenaires

- ADEME Direction régionale Basse-Normandie
- Conseil régional de Basse-Normandie
- Conseil Départemental de la Manche
- Fondation de France
- Fondation Macif
- Ministère du Logement

Coût de l'opération (HT)

200 000 € (octobre 2011 / décembre 2015)

Aides d'Etat

Aide ADEME/région = 30 000 €

Bilan en chiffres

60 familles dans le dispositif
25 chantiers réalisés

Dates importantes

- Démarrage du projet : octobre 2011
- Premiers chantiers en 2013



Contexte et enjeux

Fort du constat que de nombreux habitants en situation de précarité énergétique n'accèdent pas aux aides conventionnelles à la rénovation, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a imaginé un dispositif alternatif. Basés sur l'entraide, les chantiers participatifs Enerterre sont encadrés par un formateur professionnel. Les apports de chacun (heures de travail, prêt de matériel, transport...), et ceux de nombreux bénévoles sont comptabilisés dans un SEL (Système d'Echange Local) géré par le Parc.

Les familles sont informées de l'existence du dispositif par les assistants sociaux, les élus locaux, ou par réseau : voisins, familles, associations...

L'animateur du Parc rencontre chaque famille pour préparer le projet et le cas échéant monter le dossier d'aide à la rénovation.

Il est proposé de participer à des chantiers pour s'immerger dans le dispositif et accumuler du crédit sur son compte SEL. Puis le chantier est programmé et mis en œuvre.

Dans certains cas il s'agit de la rénovation globale du logement, avec l'intervention de nombreux artisans selon des modes d'intervention classiques (couverture, charpente, chauffage, terrassement, huisseries...) dans lesquelles Enerterre représente une partie marginale des travaux ; dans d'autres, en réponse à des urgences provoquant l'inconfort des habitants (problèmes d'humidité, de froid...) l'intervention se limite au chantier Enerterre consistant à rénover un enduit, isoler un comble...

Le dispositif ciblait à l'origine les maisons en terre, patrimoine bâti remarquable du territoire du Parc. Désormais, tous les types de logement sont éligibles, pour favoriser le développement du dispositif.

Autre évolution : les familles qui ne sont pas en situation de précarité (au-dessus des seuils ANAH « très modestes ») peuvent bénéficier du dispositif mais prennent en charge l'encadrement des chantiers, financé par le Parc dans les autres cas.

Rôle de l'ADEME

- >> Accompagnement technique
- >> Suivi de l'opération
- >> Soutien financier
- >> Valorisation

Actions mises en place

- >> Accompagnement de familles en situation de précarité énergétique
- >> Programmation et mise en œuvre de chantiers de rénovation de maisons

Enseignements :

Témoignage de L. Bouyer, animateur du dispositif Enerterre

« La plus-value du dispositif est avant tout sociale. Certes nous isolons des maisons mais les bénéficiaires recherchent de l'entraide et de la convivialité. »

Témoignage de M. Limayrac, bénéficiaire et trésorière de l'association Enerterre

« Enerterre nous a permis d'abattre nos vieux enduits ciments qui rendaient la maison très humide et de refaire des enduits terre adaptés. Notre quotidien a complètement changé ! »

Témoignage de L. Dujardin, gérant de la Coopérative d'Activité et d'Emploi « les chantiers de demain »

« Un nouveau métier, qui intéresse beaucoup nos artisans, se développe avec Enerterre : l'encadrement des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée. »

En savoir plus :

■ Sur le site internet de l'ADEME :
www.ademe.fr/EAS

■ Le site de l'ADEME
en Basse-Normandie :
www.basse-normandie.ademe.fr

■ Le site internet du PNR :
www.parc-cotentin-bessin.fr

CONTACTS :

■ **Parc Naturel Régional des
Marais du Cotentin et du Bessin**
M. Denis LETAN
Tél : 02 33 71 61 99
dletan@parc-cotentin-bessin.fr

■ **ADEME**
Direction régionale Basse-Normandie
M. Sébastien BELLET
Tél : 02 31 46 81 07
sebastien.bellet@ademe.fr

Visite possible :

■ sur rendez-vous uniquement



■ Résultats

Depuis 2012 : 60 familles rencontrées

25 chantiers Enerterre ont été réalisés depuis la création du dispositif dans 16 logements :

- 10 chantiers d'amélioration des performances thermiques et du confort
- 15 chantiers de lutte contre la dégradation des murs et contre l'humidité

Tous les travaux ont été réalisés avec des matériaux biosourcés (terre, chaux, isolant végétal...) et ont pour objectif de respecter l'intégrité et la qualité architecturale du bâti.

100 personnes (bénéficiaires et bénévoles) ont réalisé environ 6500 heures équivalent main d'œuvre (unité de mesure du SEL).

Le reste à charge pour les familles est en moyenne de 20 % du coût des travaux.

Le coût moyen estimé de l'animation du dispositif (rencontre des familles, préparation et programmation des travaux, encadrement du chantier) est de 3 500 €. Ce coût a été pris en charge par le Parc pendant la phase expérimentale 2012-2015.

■ Les conseils du Parc

>> Disposer d'un animateur dédié au projet

Disposer d'un animateur dédié au projet, bien identifié par les partenaires et les habitants, et s'appuyer sur un réseau de terrain pour mobiliser les bénéficiaires : associations, travailleur sociaux, élus...

>> Initier un partenariat avec un opérateur habitat

Initier un partenariat avec un ou des opérateurs habitat pour le montage et le suivi des dossiers susceptibles de bénéficier des aides conventionnelles.

>> Mettre en œuvre des rénovations globales de logement

Mettre en œuvre des rénovations globales de logement dans lesquels l'auto-réhabilitation accompagnée ne représente qu'une partie des travaux. Les autres travaux (couverture, charpente, plomberie, terrassement...) sont réalisés par des artisans, ce qui facilite leur appropriation du dispositif.

■ Facteurs de reproductibilité

Dans tous les territoires se trouvent des familles en situation de précarité énergétique. Ce type de dispositif d'auto-réhabilitation partagée peut donc se décliner partout à la condition que les moyens nécessaires soient dédiés à l'animation, facteur clé de la réussite de ce projet.

L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr